CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E44329** **VALABLE JUSQU'AU** **12/12/2026**

ÉDITÉ LE 22/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1990

Raison sociale : POPOVIC

Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

26 RUE DE TURIN
75008 PARIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS B 354033953

Siret : 354 033 953 00036

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2102825-1-59

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000022471639704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000022471639704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 01 42 93 62 04 **Fax :** 01 42 93 60 39

Portable : 06 13 54 45 02

Responsabilité légale :
POPOVIC JELKO CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.popovic-peinture.com/

E-mail : contact@popovic-peinture.com

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 871 552 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	7	20/10/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/10/2026 17:57

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.